

Numéros utiles :

EDF

☎ 0810 34 79 48

GDF (Urgence)

☎ 0 800 473 333

Gaz (Raccordement)

☎ 0 969 363 534

SAUR (Eau potable)

☎ 03 60 56 40 01

SAUR (Dépannage)

☎ 03 60 56 40 09

Lyonnaise des Eaux (Assainissement)

☎ 0 977 408 408

Nos écoles :

École Maternelle d'application : 59, Rue de Corbeaulieu

☎ 09 75 43 77 34

École Primaire Centre : Rue du Prêtre

☎ 03 44 83 23 08

Groupe Scolaire de la Prairie : Bd de la 1ère Armée


☎ 03 44 90 10 95

Médiathèque :

Maison interGénération : 100, Rue André Mellenne

☎ 03 44 90 08 96

✉ : maison-intergeneration@orange.fr

Suivez l'actualité en consultant la page Facebook « Médiathèque de Venette- Maison interGénération » 

Horaires d'ouverture au public

Mercredi : de 10h à 18h

Samedi : de 11h à 17h

Cantine et ALSH :

Pour toute inscription, merci de vous adresser à l'accueil de la Mairie.

Centre de Loisirs : 72, Rue du Prêtre

☎ 03 44 90 04 45

Détente et aire de jeux :

- **Les jardins de la Maison InterGénération** (100, Rue André Mellenne) sont composés d'espaces verts, d'une aire de jeux pour enfants, d'un jardin botanique et d'un théâtre de verdure - Ouvert 7 jours / 7 de novembre à mars de 9h à 18h et d'avril à octobre de 9h à 19h.
- **Le jardin du silence – Parc du Château** (Rue des Martyrs) vous y trouverez une aire de jeux pour les enfants de 0 à 8 ans – Ouvert 7 jours sur 7 de novembre à mars de 9h à 17h et d'avril à octobre de 9h à 19h
- **L'aire de jeux de la Prairie** située au cœur de la Prairie, l'aire de jeux est accessible à tous



Guide Pratique VENETTE

Mairie

74, Rue de la République – 60280 Venette

☎ 03 44 83 29 33

✉ : mairie@ville-venette.fr

Horaires d'ouverture au public :

Le **lundi** de **13h30 à 17h30**

Du **Mardi** au **vendredi** de **9h à 12h** et **13h30 à 17h30**

Samedi de **9h à 12h**

Agence Postale

74, Rue de la République – 60280 VENETTE


☎ : 03 44 83 86 17

Horaires d'ouverture au public :

Mardi, Jeudi et **vendredi** de **9h à 11h45**

Mercredi de **9h à 11h45** et de **14h30 à 16h30**

Samedi de **9h à 11h**

Pour suivre l'actualité de votre commune, vous pouvez consulter le site internet : www.venette.fr ou la page facebook « Ville de Venette » 

• Conseil municipal



Bernard DELANNOY
Maire

Les adjoints au Maire

- **Romuald SEELS** - 1er Adjoint, délégué à la Jeunesse, aux sports, aux associations et aux jumelages
- **Sandra BAYART-PARDON** – 2ème Adjointe, Déléguée aux travaux et au patrimoine
- **Frédéric BISSEUX** – 3ème Adjoint, Délégué à la sécurité et à la voirie
- **Marie-Françoise CASSAN** – 4ème Adjointe, Déléguée aux finances et affaires scolaires

Les conseillers municipaux délégués

- **Martine BOUCHEZ**, Déléguée communication interne, site internet, vie de quartiers, accueils des nouveaux arrivants
- **Coraline CORMERAIS**, Déléguée aux activités culturelles et périscolaires
- **Rodolphe DEFOULLOY**, Délégué aux relations avec les entreprises et relations publiques
- **Isabelle DURIER**, Déléguée au handicap et aux personnes âgées

Les conseillers municipaux

David BILLARD, Charles-Antoine CACHEUR, Stéphane COVILLE, Élisabeth DELIQUE, Nathalie DEZERT-MONCOMBLE, David FONTENEAU, Djamilia GAOUA, David GLISE, André LANGLET, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Arnaud LUEL, Michel MONTE, Régine ORIA, Claudine VAN DE SYPE

• Vie pratique

Transport :

La ligne 4 des Transport Inter Communaux dessert le centre commercial de Jaux-Venette, Venette et Margny-Lès-Compiègne, via la gare de Compiègne. Elle comporte 2 trajets alternatifs par la rue André Mellenne et la rue de la République.

Ce service est gratuit du lundi au samedi et coûte 1€ le dimanche

Cimetière :

D'avril à octobre : de 8h à 20h

De novembre à mars de 8h à 17h15

Collecte des déchets :

Je sors les sacs sur le trottoir la veille de la collecte, après 20h.

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Déchets végétaux	Déchets ménagers	Sacs jaunes et bleus	Déchets ménagers

Encombrants :

Je prends rendez-vous au [0 800 779 766](tel:0800779766) et je les sors la veille du jour fixé pour le ramassage ou je les dépose en déchetteries :

- Compiègne Mercières
- Clairoux
- Compiègne nord – Route de Choisy

**Ouvert du mardi au samedi de 9h à 12h
et de 14h à 18h
dimanche de 9h à 12h**

Recyclage du verre :

- Avenue du Gal de Gaulle
- Square Maurice Ravel
- Rue de Compiègne
- Rue du Gal Koenig
- Rue des Pins
- Centre Commercial - Carrefour



Horaires de jardinage et bricolage :

Du **lundi** au **samedi** de **8h à 12h** et de **14h à 19h**

Dimanche et **jours fériés** de **9h30 à 13h**



Enneigement et verglas :

Conformément à la réglementation, vous devez dégeler et déneiger votre entrée et le trottoir qui longe votre propriété. Il en est de même pour les locataires.



Destruction des chardons :

L'entretien des terrains et jardins clos ou non clos est obligatoire. Le propriétaire ou le locataire doit détruire les chardons par tout moyen approprié avant floraison.

